



## Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 3 août 2018

### **Adoption de la loi « avenir professionnel » Carole Delga : « Une loi qui fragilise les formations nécessaires à l'économie locale »**

**Après l'adoption par le Parlement mercredi 1<sup>er</sup> août du projet de loi « avenir professionnel » présenté par le gouvernement, Carole Delga s'est exprimée sur le vote de cette réforme.**

« En matière d'apprentissage, la Région Occitanie a toujours été précurseur et a su faire preuve d'innovation et de réactivité. Nous l'avons prouvé dès le printemps 2017 avec le lancement d'un ambitieux plan destiné à augmenter le nombre d'apprentis. L'ouverture de l'apprentissage aux jeunes jusqu'à 30 ans au lieu de 26, ou encore l'aide 500€ pour le passage du permis de conduire sont quelques-unes des initiatives fortes de ce plan qui porte aujourd'hui ses fruits avec une augmentation du nombre d'apprentis de près de 8%. Des mesures qui ont d'ailleurs été reprises dans la loi adoptée mercredi dernier, mais qui ne permettent pas de faire oublier un projet pensé en dehors de toute considération pour l'économie locale.

Alors que les Régions militaient pour le maintien de CFA de proximité, au contact des PME et de leurs besoins, cette loi fait au contraire preuve d'une méconnaissance du tissu économique local, de ses spécificités et de ses attentes. L'orientation, élément clé de cette réforme pour développer l'apprentissage, n'a pas une place majeure dans cette loi, en permettant une meilleure connaissance des métiers et de leurs perspectives d'avenir. Les régions auraient pu permettre une relation plus efficace et de confiance entre les jeunes, les parents, les établissements d'enseignement et les entreprises. Enfin, le choix d'un financement des CFA en fonction de leurs effectifs s'inscrit à rebours de l'action menée par les Régions jusqu'ici. Ce financement va pénaliser les centres de formations en milieu rural, les lycées professionnels ainsi que les formations très spécialisées en leur retirant les ressources nécessaires à leur développement. Sans moyens, comment ces centres pourront-ils demain poursuivre leurs missions et proposer des formations en lien avec les besoins des entreprises locales ? Ce lien est aujourd'hui menacé et les conséquences sur l'insertion professionnelle des jeunes pourraient être très dommageables ».

Yoann Le Templier : [yoann.letemplier@laregion.fr](mailto:yoann.letemplier@laregion.fr) - Tél. : 04 67 22 79 40 - Port. : 06 38 30 70 83

**Service presse** : [service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr)

Suivez-nous sur le compte Twitter du service presse : @presseoccitanie